



Pièces à fournir pour une demande ou un renouvellement :

- D'un passeport biométrique
- D'une carte nationale d'identité

La présence du demandeur est indispensable ainsi que l'un des deux parents pour les enfants mineurs, et du représentant légal, si le majeur est sous tutelle.

- ◇ 1 photo d'identité (35x45) de couleur claire (bleu clair, gris clair) fond blanc interdit non découpée
- prise depuis mois de 6 mois - tête nue de face, les yeux parfaitement visibles - retirez vos lunettes -, bouche fermée, le visage doit être dégagé.
- ◇ **L'original** d'un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois téléphone, EDF, GDF, avis d'imposition de l'année en cours.
 - **Si vous êtes hébergé chez quelqu'un ou chez vos parents (dès 18 ans):**
Attestation de la personne qui vous héberge signifiant qu'il vous héberge depuis plus de trois mois, plus l'original de sa pièce d'identité (Cni, passeport, permis de conduire...)
- ◇ Connaître les dates et lieux de naissance de vos parents
- ◇ **L'original** d'un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois :
(sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé*)
(Pour le savoir faire*: <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- ◇ Timbres fiscaux : dans un bureau de tabac, ou d'un centre des finances publiques
Ou - @: <https://timbres.impots.gouv.fr>
 - Personne majeure : 86 €
 - Personne mineure dès 15 ans : 42 €
 - Personne mineure de moins de 15 ans : 17 €
- ◇ Carte nationale d'identité du parent présent
- ◇ Ancien passeport
- ◇ Carte Nationale d'Identité
- ◇ Déclaration de perte (en mairie) ou de vol (gendarmerie)
- ◇ Timbre fiscal de 25 € (vol et perte CNI)} Achat dans un bureau de tabac ou au Centre des Finances Publiques
- ◇ **L'original** d'un document prouvant la nationalité française
- ◇ Un justificatif d'urgence (travail, décès)
- ◇ Décision de justice désignant le tuteur
- ◇ Acte de mariage
- ◇ Acte de décès
- ◇ **L'original** du jugement de divorce
- ◇ Personnes sans domicile ni résidence fixe : livret spécial de circulation ou un livret de circulation en cours de validité

Pré-demande en ligne, voir au verso